



Cité provençale Tarascon

Note de présentation du Budget Primitif 2016
(En application de l'article n°107 de la loi NOTRe)

Sommaire

I Section de fonctionnement

- 1 Recettes réelles
- 2 Dépenses réelles

II Section d'investissement

- 1 Présentation de l'équilibre de la section d'investissement
- 2 Dépenses réelles
- 3 Construction du financement disponible

I Section de fonctionnement

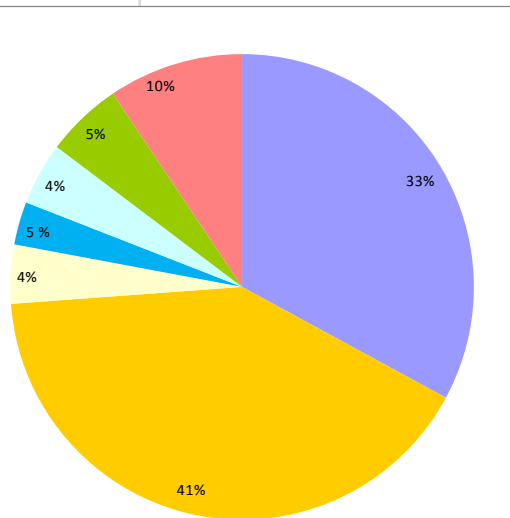
1- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement hors opération d'ordre et reprise du résultat 2015 s'établissent à 22 395 000 € soit une diminution de 443 000 € (-1.94%)

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

Recettes de Fonctionnement			
Chapitre	BP 2016	BP 2015	Evolution BP 2016 / BP 2015
013 Atténuation de charges	186 007,38	227 048,23	- 41 040,85
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	802 300,00	827 900,00	- 25 600,00
73 Impôts et taxes	19 266 851,00	19 241 300,00	25 551,00
74 Dotations et participations	1 812 600,00	2 173 000,00	- 360 400,00
75 Autres produits de gestion courante	304 900,00	309 000,00	- 4 100,00
76 Produits financiers	7 000,00	11 000,00	- 4 000,00
77 Produits exceptionnels	16 000,00	50 000,00	- 34 000,00
Total	22 395 658,38	22 839 248,23	- 443 589,85

Présentation sous forme de diagramme : ressources de fonctionnement.

Budget primitif 2016					
Recettes réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2016 / BP 2015 (hors reprise resultat) : -1,94 %					
		2016	Evolution %	2015	
	73	Contribution directe (Ménage + TEOM)	8 133	2,35	7 946
	73	A.C. et D.S.C.	10 123	- 2,17	10 347
	73	Impôts divers	1 011	6,65	948
	74	DGF (Dotation forfaitaire + DSU)	737	- 35,86	1 149
	74	Dotations et subventions	1 076	5,04	1 024
	013+70+75+76+77	Autres Ressources	1 316	- 7,63	1 425
		Sous-Total (hors reprise résultat)	22 396	- 1,94	22 839
	002	Excédent fonctionnement reporté	2 328		1 994
		Total Recettes réelles	24 724	- 0,44	24 834

- **013 - Atténuation de charges.**

Les atténuations de charges sont de 186 000 € en diminution de 41 000 € par rapport à 2015, elles sont liées uniquement aux atténuations de charges de personnel, correspondant à un remboursement de mise à disposition d'agent au SDIS et à des remboursements pour maladie et maternité. Le prévisionnel est estimé à la baisse au regard des réalisations 2015.

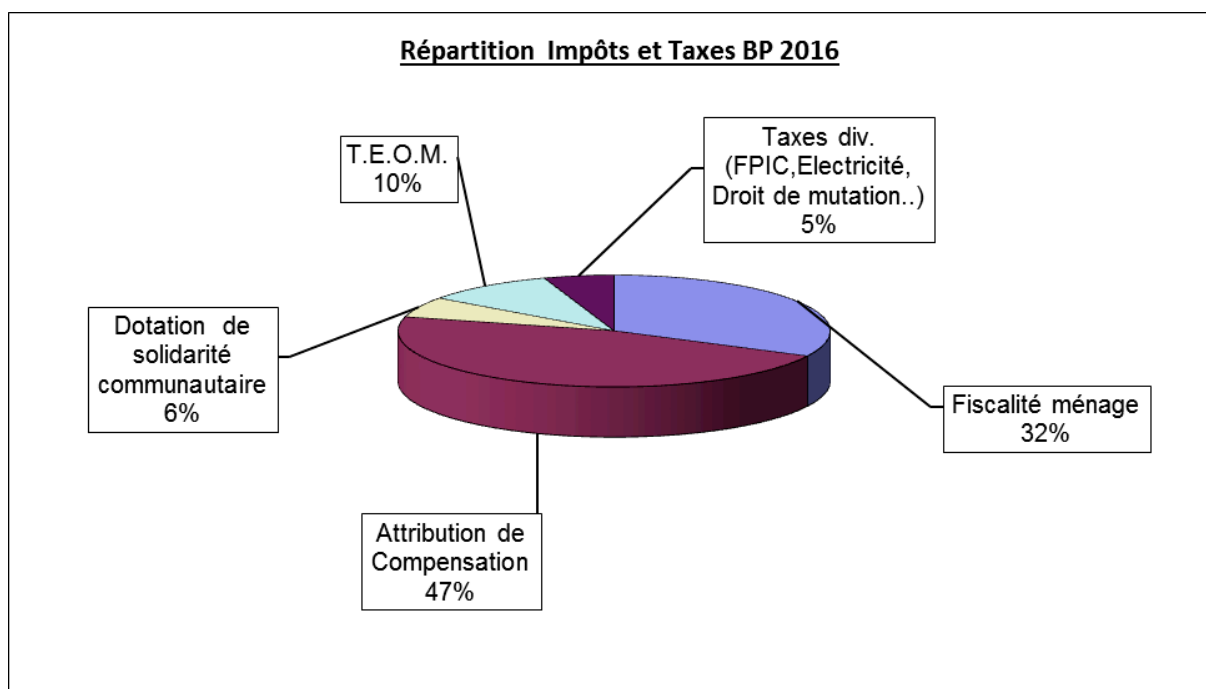
- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

Les produits des services représentent 802 300 € soit 3.58 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) et sont en diminution de 25 600 €. Ils correspondent à l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des différents administrés de notre commune : crèche, halte-garderie, EMS, théâtre... Dans un souci de bonne gestion l'estimation de ces produits a été effectuée sur la base des réalisations 2015. Ainsi nous pouvons constater que dans l'ensemble, ces ressources sont stables à l'exception des redevances et droits des services culturels en diminution de 15 000 € (entrées et comptoir château), ainsi que la prestation cantine en diminution de 10 000 € (contrôle renforcé des paiements avec mise en place d'une régie pour la facturation en 2015).

- **73 - Impôts et taxes.**

Les impôts et taxes sont de 19 266 800 € et représentent 86% des produits de fonctionnement. Ils sont en augmentation de 25 000 € par rapport à 2015.

Détail Impôts et Taxes				
	Année 2016	Année 2015	Evol. %	Evol. Volume
Fiscalité ménage	6 248 000,00	6 155 963,98	1,50	92 036,02
Attribution de Compensation	8 980 091,00	9 218 636,02	-2,59	-238 545,02
Dotation de solidarité communautaire	1 142 760,00	1 128 700,00	1,25	14 060,00
T.E.O.M.	1 885 000,00	1 790 000,00	5,31	95 000,00
Taxes div. (FPIC, Electricité, Droit de mutation)	1 011 000,00	948 000,00	6,65	63 000,00
Impôts & taxes	19 266 851,00	19 241 300,00	0,13	25 551,00



Les impôts locaux (taxes foncières, habitation et ordures ménagères) atteignent 8 133 000 € (contre 7 946 000 € au budget 2015) soit une augmentation de 187 000 € (+ 2%) due à une revalorisation de 1% des bases fiscales décidée par l'Etat et à une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 4.68% nécessitée par l'augmentation du coût de traitement des déchets facturé par Sud Rhône Environnement (SRE).

Pour information les taux de fiscalité ménage sont inchangés depuis 2003 soit 13ans de stabilité au niveau fiscal.

L'attribution de compensation (contribution économique territoriale reversée par l'intercommunalité) est de 8 980 000 euros, en diminution de 238 000 euros par rapport à 2015. Cette diminution, est liée au remboursement à la commune par ACCM du portage du prêt bancaire concernant le bâtiment de l'école de musique en 2015 (transfert définitif du bâtiment et du prêt en 2015).

La dotation de solidarité communautaire (DSC), versée par l'intercommunalité, est en faible augmentation (1% par rapport au budget 2015, soit 1 142 000 euros). Pour information, la DSC sera en diminution de 208 000 € dès 2017 suite à la suppression de la dotation exceptionnelle des années 2015 et 2016.

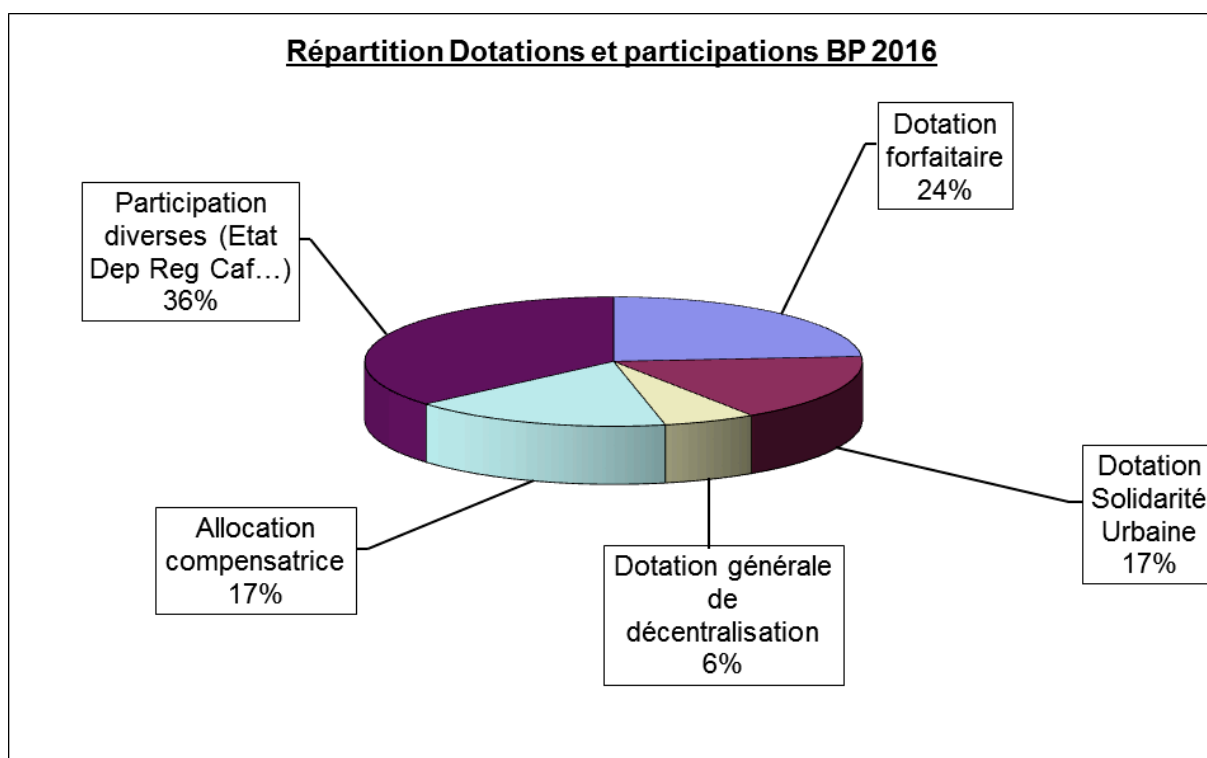
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (290 000 €) ne génère aucune ressource supplémentaire par rapport à 2015 car si nous constatons en tant que bénéficiaire une augmentation de 70 000 € de la recette, nous constatons également une évolution à l'identique de notre contribution à ce dispositif de péréquation vertical en dépense.

Les autres impôts et taxes restent stables (731 000€) : droits de mutation (280 000 €), taxe sur l'électricité (290 000 €), droits de place (70 000 €).

- **74 - Dotations et participation.**

Les dotations et subventions sont en fort recul, de 2 173 000 € au budget 2015 (où elles représentaient près de 10% des produits de fonctionnement), elles passent à 1 813 000 € (8 % des produits) en 2016, soit une diminution en volume de 360 000 € (- 16 %).

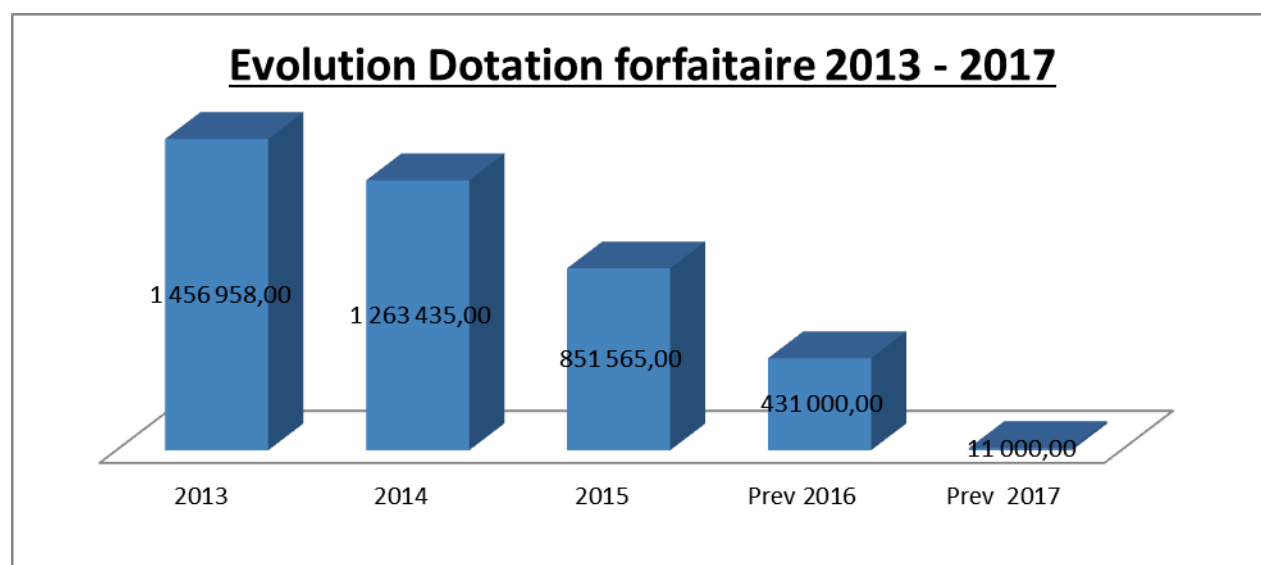
Détail Dotations et Participations				
	Année 2016	Année 2015	Evol. %	Evol. Volume
Dotation forfaitaire	431 000,00	843 000,00	-48,87	-412 000,00
Dotation Solidarité Urbaine	306 000,00	306 000,00	0,00	0,00
Dotation générale de décentralisation	109 000,00	109 000,00	0,00	0,00
Allocation compensatrice	306 000,00	356 000,00	-14,04	-50 000,00
Participation diverses (Etat Dep Reg Caf...)	660 600,00	559 000,00	18,18	101 600,00
Dotations & participation	1 812 600,00	2 173 000,00	-16,59	-360 400,00



Les dotations de l'Etat se répartissent en plusieurs enveloppes. La dotation forfaitaire est la variable d'ajustement principale du plan de réduction des déficits engagé par le gouvernement, chiffré à 50 milliards d'euros dont 11 milliards à la charge des collectivités

locales sur la période 2015 – 2017. Cette dotation est en diminution de 420 000 € pour notre commune par rapport au budget 2015 pour s'établir à 431 000 €. Les autres dotations, dotation de solidarité et dotation générale de décentralisation restent stables pour un montant global de 415 000 €.

Evolution DGF 2013 - 2017					
Année	2013	2014	2015	Prev 2016	Prev 2017
Dotation forfaitaire	1 456 958,00	1 263 435,00	851 565,00	431 000,00	11 000,00
DSU	306 571,00	306 571,00	306 571,00	306 571,00	306 571,00
Total DGF	1 763 529,00	1 570 006,00	1 158 136,00	737 571,00	317 571,00
Evolution % N / N-1		- 10,97	- 26,23	- 36,31	- 56,94
Evolution en volume		- 193 523,00	- 411 870,00	- 420 000,00	- 420 000,00
Diminution en cumulée		193 523,00	605 393,00	1 025 393,00	1 445 393,00



Les allocations compensatrices qui viennent d'être notifiées par les services fiscaux à notre commune sont de 306 000 € en diminution de 50 000 € par rapport au DOB 2016 et à l'exercice 2015. Cette baisse d'allocations est due aux évolutions législatives de la loi de finances 2016, notamment la perte du bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial de certains contribuables ce qui conduit à terme à diminuer le nombre de bénéficiaires des exonérations de taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de de taxe foncière (à partir de 75 ans).

Les participations de la CAF aux structures enfance évoluent favorablement de 123 000 euros par rapport à 2015 et sont essentiellement conjoncturelles. Il s'agit de régulariser certains retards de versements de l'exercice précédent.

- **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre d'un montant de 304 900 € (1.36% des RRF) enregistre l'ensemble des revenus immobiliers de notre commune (locations de salles, appartements, terrains) ainsi que les produits générés par le tri sélectif (verres, papiers, cartons).

- **76 - Produits financiers.**

Les produits financiers représentent 7 000 € et correspondent aux revenus des valeurs mobilières acquises auprès de la CNR

- **77 - Produits exceptionnels.**

Les produits exceptionnels sont de 16 000 € en diminution de 34 000 €. Ils correspondent à l'indemnité due par la SEMITAR à la commune au titre de l'utilisation des immeubles du quartier des Ferrages pour 2 mois (vente au 1 mars 2016) au lieu de 12 mois en 2015.

La diminution globale des produits de fonctionnement s'établit au regard des chapitres susmentionnés à 443 000 € soit - 1,94 % par rapport au budget 2015.

Pour information le renouvellement de la contribution au redressement des déficits publics en 2017 impactera à nouveau nos marges de manœuvre dans des proportions équivalentes à celles de 2016 soit 420 000 €.

2- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont de 21 700 000 euros. Elles sont en augmentation de 433 000 € par rapport au budget 2015 (+ 2%).

Dépenses de Fonctionnement			
Chapitre	BP 2016	BP 2015	Evolution BP 2016 / BP 2015
011 Charges à caractère général	4 392 110,00	4 541 440,00	- 149 330,00
011 (Travaux en régie)	142 500,00	22 000,00	120 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 198 600,00	11 993 600,00	205 000,00
014 Atténuation de produits	285 000,00	234 000,00	51 000,00
65 Autres charges de gestion courante	4 202 890,00	4 038 200,00	164 690,00
66 Charges financières	287 000,00	399 000,00	- 112 000,00
67 Charges exceptionnelles	191 900,00	38 300,00	153 600,00
Total	21 700 000,00	21 266 540,00	433 460,00

Présentation sous forme de diagramme : Charges de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2016 / BP 2015 : 2,04 %					
* Chapitre 011 à isoperimetre sans materiel pour travaux en régie					
		2016	Evolution %	2015	
	11 *	Charges à caractères général	4 392	- 3,29	4 541
		montant du materiel pour les travaux en régie	143	547,73	22
	012	Charges de personnel	12 199	1,71	11 994
	014	Atténuations de produits	285	21,79	234
	65	Autres charges de gestion	4 203	4,08	4 038
	66	Charges financières (contraction ICN)	287	- 28,07	399
	67	Charges exceptionnelles	192	401,04	38
		Total Dépenses réelles	21 700	2,04	21 267

- **011 - Charges à caractère général.**

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'évolution de ce chapitre, il convient d'isoler les dépenses des travaux en régie permettant une comparaison à isopérimètre. Ainsi, nous constatons que ce poste qui cumule fluides, fournitures, prestations de services, entretien, fêtes,... diminue de 149 000 euros (- 3.29% par rapport au BP 2015), pour s'établir à

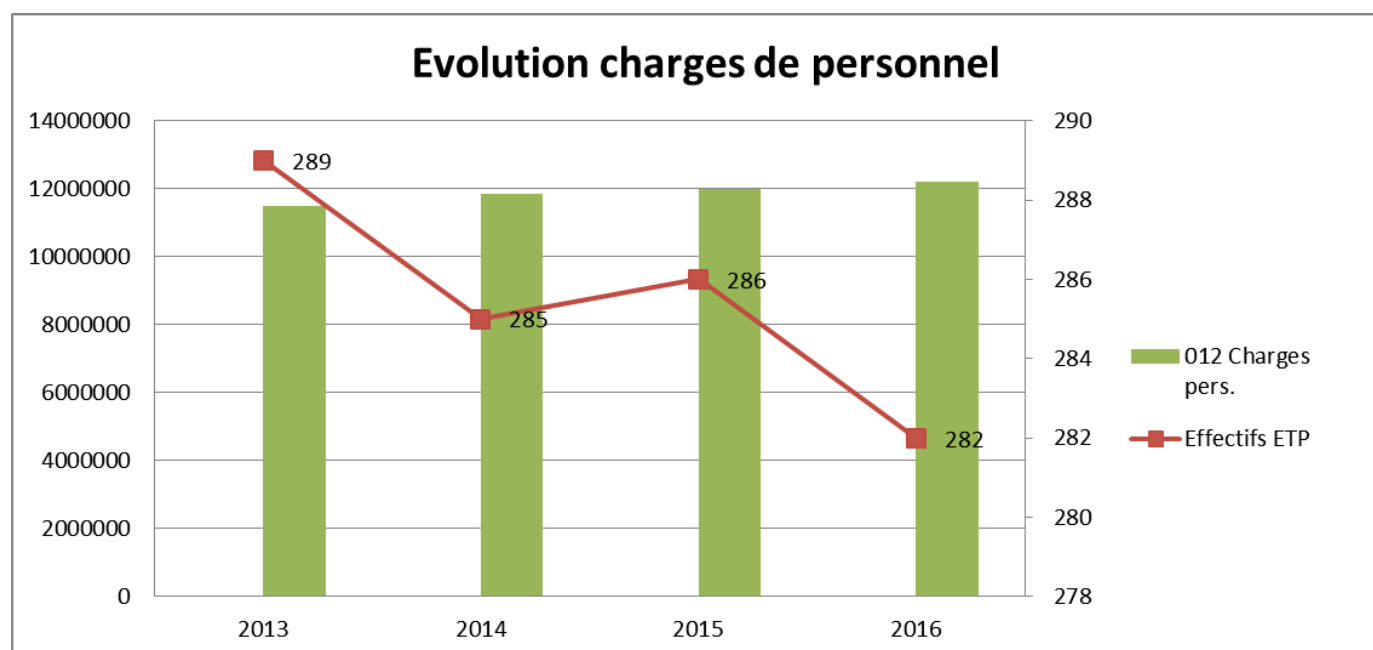
4 392 000 euros (20 % du budget). L'ensemble des natures de ce chapitre sont en diminution à l'exception de deux postes. Les contrats de prestations de service (article 611) en augmentation de 20 000 liée à des chantiers d'insertion précédemment payés sur le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), donc neutre globalement au niveau budgétaire et deuxièmement, la nature 6188 (Autres frais divers) augmente de 70 000 € afin de constituer une provision pour assistance juridique dans le cadre des opérations de clôture de la concession d'aménagement SOLEAM (50 000€) et pour élaborer un diagnostic sur les réseaux d'éclairage public (20 000€).

Enfin il convient de remarquer l'augmentation des dépenses de matériel pour les travaux en régie (+ 121 000 €) comparé à l'année 2015 pour s'établir à 143 000 €.

- **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 12 198 000 € et représentent 56% des DRF. Elles sont en augmentation de 205 000 € par rapport au BP 2015. Elles sont néanmoins contenues à 1.71% et sont exogènes aux décisions de la collectivité, augmentation de cotisation retraite, GVT, etc

Elles étaient précédemment sur une évolution annuelle de plus de 3%.



- **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 285 000 € (en augmentation de 51 000 €) se composent essentiellement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) comme nous l'avons vu précédemment dans les recettes, mais cette fois pour la partie contributive à hauteur de 290 000 €.

- **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 4 202 890 € (19% du budget) et augmentent de plus de 4 % par rapport au budget 2015 (165 000 €). Pour l'essentiel, ces charges de gestion sont constituées :

- De la contribution au service incendie : 925 000 € (+ 5 800€)
- De la contribution au SRE : 1 276 000 € (+ 61 000 €)
- De la contribution au SIVU Piscine : 397 000 € (+ 28 000 €)
- De la cotisation au Symadrem : 100 000 € (+ 8 000 €)
- Des autres contributions et cotisations (PIDAF, SIHTB, Alpilles, ...) : 100 000 € (augmentation canal des alpines + 27 000 €)
- Du forfait communal versé aux écoles privées : Petit castelet et Sainte Marthe : 231 000 € (+ 18 000 € suite à la revalorisation du forfait communal en 2015)
- Du versement au CCAS : 396 000 € (+ 16 000 €).

Afin de maintenir le soutien au monde associatif, le montant des subventions attribuées reste à un niveau conséquent : 519 000 euros.

- **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 287 000 (1.32% des DRF) et sont en diminution de 112 000 € par rapport au BP 2015.

- **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 191 900 € soit une augmentation de 153 600 €, conséquence de l'inscription d'une subvention d'équilibre prévue dans le CRAC de la SOLEAM dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement.

II section d'investissement

1- Présentation des grands équilibres de la section d'investissement

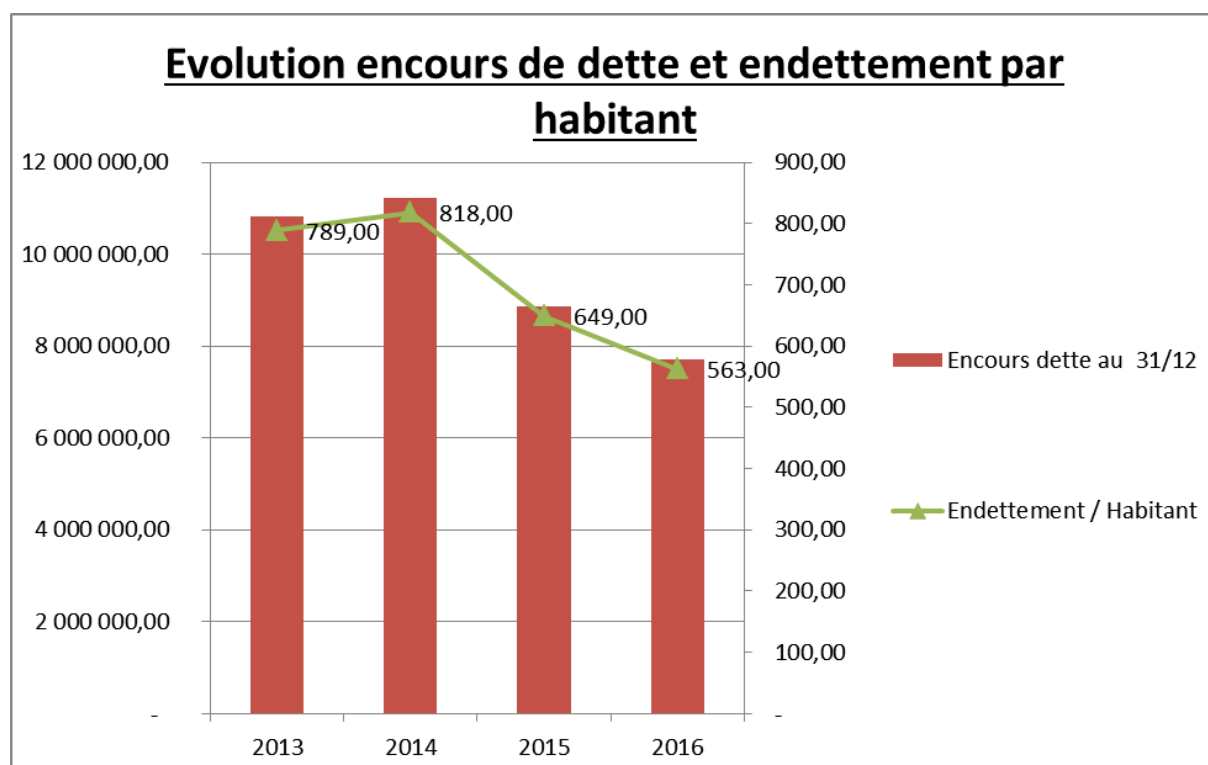
Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2016, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2015 (Dépenses reportées 1 842 000 € et Recettes reportées 592 000 €) ainsi que les recettes d'ordre qui correspondent à l'autofinancement que la commune réussit à dégager sur sa section de fonctionnement soit 3 200 000 € (cumul des Amortissement 1 012 500 € + Virement de la section de fonctionnement 2 187 500 €) s'équilibre pour un montant total de 8 826 000 €.

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
16 Emprunts et dettes assimilées	1 140 000,00	10 Dotations	574 000,00
20 Immobilisations incorporelles	278 801,72	1068 Affectation du résultat	1 488 559,70
204 Subventions d'équipement versées	433 651,50	13 Subventions d'investissement	1 374 100,40
21 Immobilisations corporelles	3 315 388,04	16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Travaux en régie	175 900,00	024 produits des cessions	2 169 340,30
23 Travaux en cours	3 210 071,37	45,, Travaux pour cpte de tiers	20 000,00
26 Participations SPL	14 000,00	28 Amortissement	1 012 500,00
45,, Travaux pour cpte de tiers	20 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	2 187 500,00
001 Résultat fonctionnement reporté	238 187,77		
Total	8 826 000,40	Total	8 826 000,40

2 - les dépenses réelles d'investissement

- **16 - Emprunts et dettes.**

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 140 000 € en diminution de 140 000 € par rapport aux réalisations 2015. La commune de Tarascon, comme en 2015, n'aura pas recours à l'emprunt pour financer ses investissements 2016. Cette baisse s'explique par une politique maîtrisée de désendettement. Ainsi, nous pouvons constater que notre stock de dette est en diminution de 3 100 000 € sur la période du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2016. Pour information l'endettement par habitant sur notre commune sera de 563 € fin 2016 alors qu'il se situe à 970 € / habitant dans les communes de même strate.



- **20-21-23-26-45-040 - Dépenses d'équipement – Participations – Travaux pour compte de tiers – travaux en régie - exercice 2016**

L'ensemble des dépenses d'équipement, participations, travaux pour compte de tiers et travaux en régie de l'exercice 2016 s'élèvent à 5 605 440 €. Les dépenses principales sont :

- Participation Investissement : étude piscine 135 000 €
- Acquisition immobilière : Bâtiment ancienne Gendarmerie (1 125 000 €), Prévision préemptions (200 000 €),
- Acquisition matériel et mobilier : Climatisation mairie (40 000 €), Chalets pour festivités (30 000 €),
- Acquisition Véhicules : Epareuse (180 000 €), véhicule Police (20 000 €), véhicule ST (20 000 €),
- Travaux Bâtiments communaux : Chapelles St Victor et Gabriel (375 000 €), musée cloître des cordeliers (115 000 €), Aménagement office tourisme (180 000 €), Travaux accessibilité (76 000 €), Travaux en régie (80 000 € : cimetière, Tennis, hangar atelier),
- Travaux Bâtiments scolaires dont travaux en régie (333 000 € : toiture Jean Macé ...)
- Travaux électriques : Eclairage Public (108 000 €)

- Travaux de voirie pour un total de 1 470 000 € : Place de Verdun 1^{er} tranche (600 000€) Programme voirie 2016 (870 000 € : trottoirs route de Boulbon, avenue de la République..).

(Pour information détail des dépenses d'investissement page 15 du BP 2016)

3- Construction du financement disponible pour les dépenses d'équipement.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (Réelles)		RECETTES (Réelles)	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Charges de gestion courante (011)	4 534 610,00	Atténuation de charges (013)	186 007,38
Charges de personnel (012)	12 198 600,00	Produits des services (70)	802 300,00
Autres charges de gestion courante (65)	4 202 890,00	Travaux en régies (72)	175 900,00
Charges financières (66)	287 000,00	Impôts et taxes (73)	19 266 851,00
Charges exceptionnelles (67)	191 900,00	Dotations et subventions (74)	1 812 600,00
Atténuation de produits (014)	285 000,00	Autres prod.de gestion courant (75)	304 900,00
		Produits financiers (76)	7 000,00
		Produits exceptionnels (77)	16 000,00
		Résultat reporté Année 2015 :	2 328 441,62
TOTAL GENERAL	21 700 000,00	TOTAL GENERAL	24 900 000,00
Capacité d'Autofinancement Brute * :		3 200 000,00	
Remboursement Capital dette	1 140 000,00		
Capacité d'Autofinancement Nette *		2 060 000,00	
(* y compris dépenses & recettes exceptionnelles+ reprise resultat 2015)			

Financement disponible	
Capacité d'Autofinancement Nette :	2 060 000,00
Ressources propres d'investissement	
F.C.T.V.A. (Année 2015) :	504 000,00
Recette Travaux périls imminents	20 000,00
Taxe d'aménagement :	70 000,00
Amende Police :	100 000,00
Sous-total Cessions Immobilières	2 169 340,30
Total Subvention ETAT	76 100,00
Total Subvention Conseil départemental	606 000,00
Sous-total Subventions	682 100,00
EMPRUNT 2016	-
Financement disponible	5 605 440,30
Dépenses Réelles d'investissement 2016	5 605 440,30

La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire avant incidence du remboursement du capital de la dette est de 3 200 000 € (RRF 24 900 000 – DRF 21 700 000).

Après remboursement de l'annuité en capital des emprunts (1 140 000 €), nous obtenons une capacité d'autofinancement nette de l'ordre de 2 060 000 €.

Pour information - Article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».

A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent des ressources propres d'investissement : le fonds de compensation de la TVA (504 000 euros), la taxe d'aménagement (70 000 €), les amendes de police (100 000 euros), les cessions immobilières prévues (bâtiment Place Gramont : 94 000 euros, cession terrain SEMITAR et indemnité : 2 075 340 €), les subventions attendues du Conseil Départemental notamment au titre des travaux de proximité (606 000 €) et les subventions de l'Etat au titre de la vidéo protection (76 100 euros).

L'ensemble de ces ressources nous permet d'obtenir un financement prévisionnel disponible pour 2016 de 5 605 440 €.